



23 octobre 2014

(14-6151)

Page: 1/4

Comité des pratiques antidumping

Original: anglais

**RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE  
L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD**

VIET NAM

On trouvera ci-joint le rapport semestriel présenté par le **Viet Nam** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013.

---

Membre présentant le rapport: VIET NAM<sup>1</sup>

## RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES ACTIONS ANTIDUMPING<sup>2</sup>

POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013

### Enquêtes initiales

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Mesures provisoires et déterminations préliminaires	Mesures finales		Absence de mesures finales/ clôture de l'enquête	Autres	Données commerciales (provenant du/des rapport(s) publié(s))		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unités/ monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Chine	Acier inoxydable laminé à froid; 7219.32; 7219.33; 7219.34; 7219.35; 7219.90; 7220.20; 7220.90. AD01-CHN	Date; période couverte par l'enquête (D-dumping; I-dommage) 07.02.2013 D: 4/2012-3/2013; I: 1/2009-3/2013	Date des droits; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date des droits; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'application; fourchette des marges de dumping individuelles ou des prix minimaux	Date, raison	Date, explication	Volume ou valeur des importations (unités/ monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	Symboles de toutes les bases utilisées dans la procédure
Indonésie	Acier inoxydable laminé à froid; 7219.32; 7219.33; 7219.34; 7219.35; 7219.90; 7220.20; 7220.90. AD01-IDN	Date; période couverte par l'enquête (D-dumping; I-dommage) 07.02.2013 D: 4/2012-3/2013; I: 1/2009-3/2013								
Malaisie	Acier inoxydable laminé à froid; 7219.32; 7219.33; 7219.34; 7219.35; 7219.90; 7220.20; 7220.90. AD01-MYS	Date; période couverte par l'enquête (D-dumping; I-dommage) 07.02.2013 D: 4/2012-3/2013; I: 1/2009-3/2013								

<sup>1</sup> Adresse du site Web où les rapports publiés sur les enquêtes sont disponibles: <http://www.vca.gov.vn/>.

<sup>2</sup> Tous les termes et en-têtes des colonnes figurant dans le présent modèle ont le sens qui leur est attribué dans les instructions.

<sup>3</sup> Uniquement à des fins de référence.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Taipei chinois	Acier inoxydable laminé à froid; 7219.32; 7219.33; 7219.34; 7219.35; 7219.90; 7220.20; 7220.90. AD01-TPKM	07.02.2013 D: 4/2012-3/2013; I: 1/2009-3/2013								

### Réexamens/Autres procédures ultérieures

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne visant pas le niveau des droits)	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unités/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
	Désignation; catégorie à six chiffres du SH visant le produit faisant l'objet de l'enquête; numéro d'identification; (*) si l'enquête vise plusieurs pays	Date, type de réexamen ou de procédure (symbole), période couverte	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles ou des prix minimaux; ou autre résultat (symbole)	Date raison	Date, explication			Symboles de toutes les bases utilisées dans la procédure
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
NÉANT										

### Explication des symboles utilisés pour la détermination

- CF Renseignements non communiqués parce que confidentiels
- n.d. Non disponible
- LDR Droit moindre
- SNR Réexamen à l'extinction
- EXP Expiration de la mesure sans réexamen
- HMP Prix sur le marché intérieur
- TMP Prix dans un pays tiers
- CV Valeur construite
- P Date de publication
- C Date du début du recouvrement des droits

**ANNEXES****MESURES ANTIDUMPING DÉFINITIVES EN VIGUEUR  
AU 30 JUIN 2013**

<b>Pays/ territoire douanier</b>	<b>Produit, numéro d'identification de l'enquête</b>	<b>Mesure(s)</b>	<b>Date d'imposition initiale; référence de la publication</b>	<b>Date(s) de prorogation; référence(s) de la publication</b>
NÉANT				

**DEMANDES DE REMBOURSEMENT PRÉSENTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 9.3  
PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013**

<b>Pays/territoire douanier</b>	<b>Produit, numéro d'identification de l'enquête</b>	<b>Date initiale d'entrée en vigueur; date de la prorogation la plus récente</b>	<b>Nombre de demandes de remboursement reçues</b>	<b>Nombre de réexamens aux fins du remboursement commencés, achevés</b>
NÉANT				

**SUPPRESSION DE MESURES PENDANT LA PÉRIODE  
ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013**

<b>Pays/territoire douanier</b>	<b>Produit, numéro d'identification de l'enquête</b>	<b>Date de suppression</b>	<b>Raison de la suppression</b>
NÉANT			